

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 2021**

Présent-e-s	M.	Nicolas FOURNIER, Président
	M.	Félicien MAZZOLA, Vice-Président
	M.	Martin BARCELLINI
	M.	Paul EUGSTER
	M.	Xavier FRANCEY
	Mme	Cornelia FROIDEVAUX
	M.	Quentin KNIGHT
	M.	Jean-Claude KORMANN
	M.	Johann LEUTWYLER
	M.	Christian MARTI
	M.	Pierre-Alain MOTTIER
	Mme	Julie PERADOTTO
	M.	Frédéric REVERCHON
	Mme	Nicole ROEHRICH
	M.	Christian RUPP
	Mme	Floriane SCHMIDT
	Mme	Isabelle STOFFEL
	Mme	Yvette TORNARE
	M.	Vincent TOURNIER
Excusé-e-s	-	
Conseil administratif	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD, Maire
	Mme	Elisabeth GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative
Verbaliste	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste	Mme	Elena GIARIO, Co-Secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2021
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. DM 909 – Approbation des comptes 2020 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon
7. DM 906 – Crédit d'investissement de CHF 200'000.- TTC pour le financement d'études pour les plans localisés de quartier (PLQ) du nouveau quartier des Cherpines
8. DM 897 – Demande d'approbation du règlement des parcs, promenades, espaces verts, préaux d'écoles, places de jeux et terrains de sport
9. P DM 910 – Crédit de CHF 300.- TTC destiné à l'acquisition d'une action de la société eOpérations Suisse SA
10. M 173 – Préparons le début de la fin de l'ère COVID avec l'organisation d'un concours d'idées pour dynamiser la commune
11. M 183 – Règles, Confignon ne s'en tamponne plus
12. M 184 – Arborisation du futur quartier des Cherpines à Confignon
13. Questions
14. Propositions individuelles et divers
15. Naturalisation (huis clos)

Le **Président** ouvre la séance du 15 juin 2021 et annonce que nous serons 19 ce soir.

1. Approbation de l'ordre du jour

M. Fournier annonce avoir été saisi de 2 demandes d'ajouts : la résolution 178 pour le Parc du Vuillonex à la demande du CA ainsi que la résolution 185 de la CAM, faisant suite à la TCR de ce soir, demandée par son président cet après-midi.

M. Fournier propose de voter sur l'ajout de la R185 en nouveau point 8, puis sur l'ajout de la R178 en point 9.

**L'ajout de la R185 est accepté avec 18 oui et 1 abstention.
L'ajout de la R178 en nouveau point 9 est accepté à l'unanimité.**

Le **Président** propose de voter l'OJ tel qu'amendé.

L'OJ est accepté par 18 oui et 1 abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2021

Mme von Gunten-Dal Busco, page 6, Pavillon provisoire du Vuillonex : « Le CA a reçu un ... »

Mme Uldry Frossard, page 6, Sécurité, 3 lignes avant la fin : « Les heures de surveillance des gardes de l'environnement liées à... »

Avec ces modifications, le procès-verbal du 11 mai 2021 est approuvé par 18 oui et 1 abstention.

3. Communications du bureau

M. Fournier informe que le public est admis à la séance du CM, mais qu'une transmission vidéo est également assurée. Puis, il transmet les informations suivantes :

- Dates des futures séances : des propositions ont été reçues et un planning complet vous sera envoyé bientôt.
- Convention cadre liant GD Cherpines à la commune : elle a été transmise à tous par voie électronique.
- Communiqué de presse de la FE : annonce l'ouverture du restaurant pour le 30 juin, vous pouvez d'ores et déjà faire des réservations en ligne.
- Sortie du CM : organisée par M. Barcellini, elle sera traitée sous Divers.

4. Communications des commissions

▶ Commission finances, administration et sécurité (CFAS)

M. Francey informe que la commission s'est réunie le 31 mai et a traité la DM 909 pour les comptes 2020 de la FL, ainsi que la DM 897 pour le projet de règlement communal des espaces extérieurs. Mme Ritter de la Police municipale de Bernex, a pu être auditionnée, ainsi que M. Matthias Mätzler de la FASe.

▶ **Commission aménagement et mobilité (CAM)**

M. Mazzola informe que la commission s'est réunie les 1 et 8 juin, pour traiter du futur PLQ 2 Cherpines qui concerne la partie confignonnaise et qui a abouti à la résolution proposée ce soir. D'autre part, la commission a pu auditionner Mme Manzoni qui a effectué quelques travaux préparatoires. Nous y reviendrons.

▶ **Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)**

M. Reverchon indique que la commission s'est réunie le 25 mai pour une visite à vélo de la commune (village + Cressy) en compagnie de M. Olivier Châtelain, du service de l'environnement de Meyrin. Le futur de notre patrimoine arboré a pu être discuté, notamment la plantation de diverses espèces pour résister au changement climatique, ainsi que la prise en compte du volume racinaire permettant à divers arbres de s'épanouir pleinement. Enfin, le suivi informatisé pour mieux suivre l'évolution du patrimoine arboré.

▶ **Commission constructions et équipements (CCE)**

M. Kormann informe que la commission ne s'est pas réunie.

▶ **Commission de la culture et communication (CCC)**

Mme Tornare informe que la commission s'est réunie le 18 mai et a reparlé d'EOLE et du Musicobus qui propose des stages sur diverses plages de temps. Les propositions d'activités présentées n'ont pas fait l'unanimité des membres de la commission, et les coûts sont élevés rapportés au budget de la culture de Confignon. Avant de donner suite, les membres de la commission iront voir leurs prestations à Bernex en juillet ou dans d'autres communes pendant l'été. Il est aussi proposé que le CA continue à réfléchir à leurs offres pour déterminer si elles pourraient être intégrées dans d'autres événements que la commune organiserait.

Dans un 2^e temps, le bilan et les perspectives de la CCC ont été abordés en cette année COVID et il a été décidé d'établir un plan B pour conditions adverses afin de réduire au maximum les annulations. Enfin, quelques discussions sur la programmation de la culture avec reprise de la demande pour l'établissement d'un programme annuel avec un budget à voter. La question a également été posée de savoir ce qui était prévu en termes de culture pour les nouveaux quartiers. La réponse apportée par **Mme Gabus-Thorens** est qu'avec la perspective du maintien de Mme Schilliger pour encore 10 ans, les projets prévus à cet endroit se trouvent freinés.

▶ **Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV)**

M. Fournier informe que la commission s'est réunie les 18 mai et 8 juin et a travaillé sur l'attribution de la 1^{ère} tranche de subvention pour les projets en Suisse. Elle a été informée des mesures de mobilisation des jeunes de la commune dans le contexte de la pandémie et enfin, elle a traité les 2 motions qui se trouvent à l'OJ ce soir, les M173 et M183.

▶ **Fondation de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe que la Fondation s'est réunie le 12 mai et a traité de la supervision du groupe des bébés et du système de facturation. D'autre part, le recrutement des nouvelles éducatrices pour Aire-la-Ville, qui ouvrira en février 2022, a également été à l'OJ, ainsi que la nouvelle tarification des parents en relation avec la situation financière de la commune.

▶ **Fondation du logement (FL)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Conseil s'est réuni le 26 mai pour traiter des dossiers courants.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que le FMV ne s'est pas réuni.

▶ **Fondation des Evaux (FE)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le CdF s'est réuni le 1^{er} juin pour traiter une nouvelle fois de l'arrivée de l'académie du Servette et c'est à la majorité qu'il a accepté de signer la convention tripartite. Puis une visite de chantier du restaurant a été effectuée avant l'ouverture prévue le 30 juin prochain. Le restaurant proposera notamment des légumes provenant du jardin potager du parc et elle recommande à tous d'aller tester le menu du restaurant, ainsi que les nouvelles salles ouvertes.

Puis le Bureau s'est réuni le 3 juin pour traiter les comptes 2020 et le budget 2022. Enfin, aujourd'hui à midi, le CdF s'est à nouveau réuni pour valider les comptes 2020 qui sont bénéficiaires d'environ 120'000.-. L'utilisation de cet excédent alimentera la réserve conjoncturelle dans le but de faire face aux risques liés à l'exploitation du restaurant. Le budget 2022 a également été accepté et la participation communale restera inchangée.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Bureau s'est réuni le 20 mai pour traiter des dossiers administratifs courants, ainsi que d'un toilettage du règlement interne et des statuts.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Uldry Frossard

Mme Uldry Frossard transmet les informations suivantes pour son dicastère :

Pose de la plaque commémorative du prix du paysage du Conseil de l'Europe : la cérémonie a eu lieu le 10 juin récompensant Genève pour le travail de renaturation de l'Aire. Six dossiers étaient en compétition pour la Suisse et des projets avaient été soumis par 23 pays. Lors de la cérémonie, il a été rappelé le fort engagement des habitants, des associations et de la commune, pour préserver ce paysage, améliorer la qualité de l'eau, protéger la faune et la flore et renforcer la biodiversité, tout en permettant aux habitants de s'y promener, s'y rencontrer et se ressourcer.

PLQ Cherpines : les CA de Confignon et de PLO se sont rencontrés le 3 juin pour définir les termes de la convention de partenariat en matière scolaire. Celle-ci est liée à la 2^e convention pour la coordination du développement du quartier en fonction de la capacité d'accueil des établissements scolaires. Le CA souhaite en parler à M. A. Hodgers et une séance sera organisée avant l'été.

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco

Mme von Gunten-Dal Busco informe des points suivants :

COPIL de l'Aire : dans sa séance du 7 juin dernier, a eu lieu la restitution et l'information aux associations signataires du cahier de doléances. Etaient présents M. A. Hodgers, le Président des communes du Genevois, et les représentants de plusieurs services de l'Etat concernés. Les associations ont apprécié la démarche et la volonté partagée d'aller de l'avant. Il a été décidé d'intégrer les associations dans les commissions techniques, afin d'y apporter leurs connaissances, ainsi que la mise en place d'un retour régulier sur l'avancée du dossier.

Travaux pendant l'été : une série de travaux sur les routes aura lieu cet été. Elle ne dispose pas encore des dates, mais les informations seront publiées sur le site de la commune.

Communications de Mme Gabus-Thorens

Mme Gabus-Thorens informe des points suivants :

Ecole de Cressy : une classe intégrée hétérogène sera accueillie à la rentrée, soit une classe de 8 à 10 élèves en âge de cycle moyen et présentant des troubles de l'apprentissage nécessitant un accompagnement. Elle rappelle qu'il s'agira de la 2^e classe intégrée à Confignon.

Fêtes de fin d'année dans les écoles : des festivités seront organisées pour les élèves des écoles, mais sans fête publique. Les animations habituelles seront présentes et un goûter sera offert.

Cérémonie des 8P : la cérémonie habituelle ne pourra pas avoir lieu comme d'habitude dans la salle communale avec les parents. Une remise des diplômes aura lieu dans chaque école, en présence du directeur et de la Conseillère administrative déléguée.

Intégration d'Aire-la-Ville dans la FPE de Confignon : les statuts ont été votés par le CM, ils seront soumis au CE pour acceptation avant d'être transmis au Grand Conseil pour le côté légal. La loi vient d'être votée, elle a été publiée dans la FAO et le délai référendaire expire le 16 juin 2021. Le recrutement de l'équipe éducative d'Aire-la-Ville est terminé et elle précise que la codirection bénéficiera d'une adjointe sur place pour accueillir 30 enfants, partagés en 2 groupes multi-âges. Elles seront encadrées par 6 éducatrices de la petite enfance et 4 assistants socio-éducatifs.

Culture : Fête de la musique ce samedi au bord de l'Aire.

Exposition des interventions artistiques au bord de l'Aire : l'inauguration aura lieu le 25 juin à 18h30.

6. DM 909 – Approbation des comptes 2020 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

M. Francey indique que la DM a été traitée en séance de commission le 31 mai dernier. Une présentation des comptes de la Fondation a été faite par l'administration pour un résultat positif de CHF 882'237.12. Le bilan présente un actif et un passif de CHF 48'408'364.74 et la fortune nette de la Fondation s'établit au 31.12.20 à CHF 14'160'727.64.

La commission a été satisfaite des documents présentés pour l'étude des comptes. La diminution du résultat en comparaison de l'exercice précédent est justifié par la diminution des loyers encaissés, en lien avec la gratuité accordée aux commerces frappés par la crise sanitaire. Le montant total des gratuités accordées s'élève à 117'146.57. Les charges d'exploitation ont augmenté sur un an de plus de 8%, principalement dues aux frais de rénovation au chemin des Hutins 1-3-5, à l'entretien des immeubles, ainsi qu'à des frais de chauffage et d'électricité.

Concernant le bilan, les commissionnaires ont été informés que les immeubles ont été évalués à leur valeur de marché par des experts immobiliers en 2018, et devront faire l'objet d'une nouvelle évaluation en 2022, pour l'année 2023. Ceci étant imposé par les normes comptables MCH2.

La CFAS a pris connaissance que le passif du bilan est composé à hauteur de 71% de capitaux de tiers, principalement des emprunts sur les immeubles de la Fondation, et donc 29% de capitaux propres. Le faible taux d'amortissement a été relevé sur les dettes actuelles. La commission a été informée que dorénavant une seule régie serait en charge du parc immobilier de la Fondation, ce qui permettra de réduire les charges et de mieux planifier les futurs investissements liés à l'entretien des immeubles.

La commission a préavisé favorablement et à l'unanimité de ses membres, les comptes 2020 de la FL.

Le Président le remercie et ouvre les débats.

M. Marti indique que Demain Confignon approuve ces comptes 2020 et prend acte que la gestion des immeubles a été optimisée. Il rappelle que le CM a une grande responsabilité en la matière puisqu'il fait office de contrôle. Dès lors, il est demandé que les points suivants soient prévus dans les comptes 2021 : de passer à une comptabilité séparée par immeubles, avec indication du rendement, de l'état locatif, de la valeur des immeubles et de leurs hypothèques. Il est également demandé qu'une réflexion

soit faite sur la valorisation des états locatifs, idem pour les travaux à effectuer sur les immeubles. Nous approuvons néanmoins ces comptes.

Mme von Gunten-Dal Busco prend note des bonnes suggestions de **M. Marti** et souhaite aussi relever que le fait d'avoir une seule régie facilitera désormais le travail de rédaction du rapport.

Le Président passe alors au vote de la DM après avoir lu le DECIDE.



Législature 2020-2025

Délibération N° 909

Séance du Conseil municipal du **15 juin 2021**

APPROBATION DES COMPTES 2020 DE LA FONDATION D'INTERET PUBLIC COMMUNAL POUR LE LOGEMENT A CONFIGNON

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2020 par le Conseil de Fondation,

Vu le rapport de la fiduciaire Chavaz SA du 29 avril 2021,

Vu le préavis favorable de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 31 mai 2021,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

- a) D'approuver les comptes 2020 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon, s'élevant aux revenus à **CHF 2'400'131.96** et aux charges à **CHF 1'517'894.84** laissant apparaître un résultat de **CHF 882'237.12**.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2020 qui présente à l'actif et au passif un montant de **CHF 48'408'364.74**.
- c) La fortune nette de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon s'élève au 31.12.2020 à **CHF 14'160'727.64**.

Le Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

La DM 909 est acceptée à l'unanimité des 18 membres présents.

7. DM 906 – Crédit d'investissement de CHF 200'000.- TTC pour le financement d'études pour les plans localisés de quartier (PLQ) du nouveau quartier des Cherpines

M. Mazzola indique que la CAM a traité cette DM le 1^{er} juin et comme précisé dans l'exposé des motifs, la commune de Confignon va faire face à d'importants défis dans les mois et années à venir, dans la finalisation du PLQ 2 Cherpines. Et c'est pour faire face à ces défis que des études de détail et de

vérification sont nécessaires et ce crédit requis. Les commissaires ont relevé le peu d'informations qui figurent dans la proposition et un certain nombre d'éléments seront donc à vérifier. Le préavis de la CAM unanimement favorable à cette DM, a été assorti d'une demande de point d'étape à prévoir à chaque séance et ce, en accord avec la c.a. déléguée.

Les débats sont ouverts.

M. Mottier salue le travail du CA et de M. Morand, et de Demain Confignon, ainsi que de la CAD. Il estime nécessaire de voter ce crédit qui permettra de parer aux urgences liées aux études à mener avant la validation du PLQ 2 des Cherpines. Les décisions prises aujourd'hui vaudront pour les générations futures et la qualité de vie des futurs habitants nécessite un aménagement de qualité. Demain Confignon propose de voter sur le siège.

Le Président lit le DECIDE et propose de passer au vote.



Législature 2020-2025

Délibération N° 906

Séance du Conseil municipal du **15 juin 2021**

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 200'000.- TTC POUR LE FINANCEMENT D'ETUDES POUR LES PLANS LOCALISES DE QUARTIER (PLQ) DU NOUVEAU QUARTIER DES CHERPINES

Vu la planification du nouveau quartier des Cherpines et les enjeux urbanistiques très importants, tant au niveau social, économique qu'environnemental,

Vu le rythme très important donné par le Canton pour finaliser le PLQ d'ensemble de ce nouveau quartier, scellant définitivement les questions de densités, de répartitions des droits à bâtir, d'accessibilité, de réservations pour les équipements publics,

Vu les nombreuses études à réaliser avant cette adoption pour vérifier notamment les questions de programmation urbaine (scolaire, périscolaire, petite enfance, ...), financières, et d'accessibilité,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le rapport de la commission aménagement et mobilité (CAM) du 1^{er} juin 2021,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 1 abstention sur 19 CM présents

1. D'ouvrir un crédit de CHF 200'000.- TTC destiné au financement d'études diverses liées aux PLQ du nouveau quartier des Cherpines.
2. De comptabiliser la dépense brute prévue de CHF 200'000.- TTC dans le compte des investissements, sous rubrique N° 7900.230.529, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Confignon, dans le patrimoine administratif.

3. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 200'000.- TTC au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte N° 7900.230.33 « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.

Le Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

La DM 906 est acceptée par 18 oui et 1 abstention.

8. R 185 de la CAM – PLQ Cherpines

M. Mazzola propose de revenir sur la genèse de cette résolution, à savoir une proposition de résolution qui émane d'une commission. En l'occurrence la volonté de la CAM a été de tendre à s'accorder sur un certain nombre de points fondamentaux et sur lesquels nous pourrions nous réunir pour trouver des majorités.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Mazzola rappelle que le travail sur le PLQ se fait depuis une dizaine d'années et le Canton va présenter un PLQ finalisé, après études techniques et consultations diverses. La volonté de la CAM était donc d'arriver en amont pour émettre des positions politiques. Celles-ci se partagent d'un côté entre équipements et espaces publics et de l'autre, la question de la mobilité.

Du côté des équipements, il a semblé nécessaire d'augmenter l'espace dévolu à l'école et de l'adosser à des espaces verts et ouverts. Pour la petite enfance, les espaces prévus sont insuffisants pour répondre aux besoins futurs, d'où la volonté d'avoir 2 espaces et 180 places prévues. En outre, prévoir une cession gratuite pour un jardin Robinson et une maison de quartier. Enfin, une demande d'espaces végétalisés plus généreux pour permettre une respiration entre bâtiments.

Du côté de la mobilité, faire autant que possible un quartier sans voitures et avec peu de stationnements, afin de libérer de l'espace pour les rencontres et la vie en commun.

M. Barcellini souligne qu'il s'agit d'un moment important pour la commune et il souhaite rappeler deux éléments : d'une part, nous allons construire pour les prochaines années sans retour en arrière possible et d'autre part, dans un contexte de changement climatique sans précédent, +2,5° en 2030 et 4.5° en 2050. Il faut se donner le temps de se poser les bonnes questions. Avoir des lieux d'éducation en suffisance, des écoles bien calibrées en site propre, des crèches, des préaux où les enfants puissent courir, des espaces pour se rencontrer et garder des zones de réserve pour le futur. Il tient à remercier tous les membres de la CAM, ainsi que son président, pour le travail de qualité qui a été effectué. Merci aussi à l'administration pour avoir bien préparé les sujets et donc Demain Confignon soutient sans réserve cette résolution.

M. Eugster souhaite dire en son nom propre que la résolution proposée donne suite à 3 séances de la CAM ayant permis aux membres de la commission de prendre connaissance du contexte Cherpines. Il trouve dommage que pour un dossier aussi impactant pour le futur de Confignon qu'aucune présentation en TCR n'ait été faite. Cherpines n'est pas un sujet, c'est l'avenir de notre commune qui verra tripler le nombre d'habitants. Nous devons faire face dans les prochaines années à des investissements de l'ordre de 85 à 100 millions. Le PLQ 2 Cherpines est un virage qui doit être étudié et les détails ne constituent pas des généralités. Oui, les points cités dans le rapport de la commission et la proposition de résolution, sont tous importants. Il ne faudra cependant pas confondre vitesse et précipitation dans ce dossier. Le rapport de la CAM donne toutes les pistes à suivre et elles sont les mêmes que celles de la résolution. Le budget de CHF 200'000.- voté tout à l'heure a pour but de financer toutes les études nécessaires et mandat a été donné au CA de mener à bien les études des points mentionnés dans le rapport. Il appelle donc le CA à être uni sur cette cause vitale pour notre commune. Cette résolution si elle est votée devra encore faire l'objet d'amendements, car des sujets importants n'ont pas été traités. En l'état cette résolution ne lui convient pas et il demande de laisser

les mandataires et le CA faire leur travail. Demander un délai si nécessaire, car agir oui, se précipiter non. Il votera personnellement pour un ajournement de cette résolution.

Mme Uldry Frossard remercie pour ces remarques pertinentes et convient qu'il aurait fallu présenter ce PLQ Cherpines, vu son importance, en TCR. Tous les domaines sont concernés puisqu'il s'agit du plus grand quartier à construire depuis le Lignon. Mais il faut aussi dire que le canton veut avancer vite, il a défini une planification et veut lancer l'enquête technique 3 déjà cet été avec un vote du CA au COPIL cet automne, l'enquête publique d'ici la fin de l'année et un vote du CM au mois de mars. Trois séances très denses se sont tenues pour donner un certain nombre d'éléments essentiels à connaître pour avoir une idée des enjeux à venir. Vu l'urgence une TCR n'a pas été possible, mais il faut maintenant travailler ensemble et c'est la raison aussi du projet de résolution de la CAM qui doit amener la commune, tous partis confondus, à défendre des équipements publics plus généreux, un quartier de qualité pouvant répondre aux enjeux futurs sur plusieurs plans. La mobilité, le stationnement et les parkings, ont été des sujets déjà abordés en commission et Mme Pastor, cheffe de projet, a confirmé que le CM peut encore se prononcer sur ceux-ci. Il est donc possible de donner des orientations au canton en signifiant par exemple notre souhait d'un quartier sans voitures et de demander de revoir les accès aux parkings pour une autre orientation. Pour cela, nous avons besoin d'arguments forts en plus de l'implication de tout le CM pour dire au canton que Confignon n'est pas prêt pour voter au mois de mars et souhaite revenir sur des éléments, notamment les écoles. Le crédit d'étude de CHF 200'000.- permettra d'en discuter dans chaque commission.

Mme von Gunten-Dal Busco souhaite préciser que le CA a décidé d'écrire au département pour l'informer de sa volonté de faire quelques études *avant* que l'enquête technique soit clôturée.

Mme Gabus-Thorens est contente d'entendre que s'agissant des crèches, on veuille travailler avec les dicastères chargés des crèches et des écoles, car elle avait regretté que le rapport présenté n'ait pas jugé bon de le faire.

M. Mazzola propose un vote sur le siège au vu des arguments avancés par **Mme Uldry Frossard**. Puis, en réponse à la mention entre experts et politiques, il estime qu'il ne faut pas confondre les deux, les experts faisant des études sur la base de mandats et de positions politiques. Le choix de tel ou tel type d'école n'est clairement pas de leur ressort.

Le Président propose de voter d'abord sur l'ajournement, puis sur le siège et enfin sur les propositions.

M. Eugster demande d'ajouter un amendement si le vote sur le siège est accepté.

<p>Un ajournement de la résolution est refusé par 13 non, 5 oui et 1 abstention. Le vote sur le siège est accepté par 14 oui, 3 non et 2 abstentions.</p>
--

Le Président demande s'il y a des amendements et **M. Eugster** demande à ajouter un amendement visant à augmenter les zones de verdure par rapport au projet de PLQ 2 et à rehausser certains immeubles pour pouvoir le faire.

M. Mazzola rappelle que la commission a refusé d'être trop précise sur certains points, jugeant que c'était tendre une perche pour se faire recalier auprès des services cantonaux. Il n'est pas de la compétence des c.m. de maîtriser ce type de détail. La commission a choisi de demander des espaces verts plus généreux.

M. Eugster demande donc que le CA travaille sur une augmentation des zones de verdure par rapport au PLQ 2 existant.

<p>L'amendement Eugster demandant au CA de travailler pour augmenter la surface des zones de verdure dans le PLQ 2 Cherpines est refusé par 2 oui, 11 non et 6 abstentions.</p>
--

Le Président propose de voter maintenant sur la résolution.

 <p>Commune de Confignon</p>	<h2>Résolution</h2>	<h2>R185</h2>
---	---------------------	---------------

Proposition présentée par la Commission aménagement et mobilité :

Félien Mazzola, Pierre-Alain Mottier, Cornelia Froidevaux, Martin Barcellini, Floriane Schmidt, Isabelle Stoffel, Johann Leutwyler

Date de dépôt : 15 juin 2021

Date de traitement : 15 juin 2021

PLQ Cherpines

Considérant :

- l'urgence climatique et ses conséquences sur l'habitabilité des zones densifiées ;
- les besoins en équipements publics correspondant à un nouveau quartier qui réunira 3000 logements, soit 7'750 nouveaux habitant.e.s ;
- la volonté de construire un éco-quartier modèle s'inscrivant sur les principes de la « ville du quart d'heure » ou « ville des courtes distances », privilégiant la qualité de vie des habitant.e.s, la diversité d'usage, la mobilité douce, la végétalisation et l'arborisation ;
- la volonté d'imaginer un quartier qui tisse des liens privilégiés avec son environnement naturel et agricole, et en particulier la zone récemment renaturée des bords de l'Aire ;
- le rapport de MSV Architectes Urbanistes du mois de juin 2021.

Le Conseil municipal déclare par 17 oui, 0 non et 2 abstentions sur 19 CM présents, son attachement aux principes suivants pour le futur quartier des Cherpines :

En termes d'équipements et espaces publics :

- Prévoir des cessions gratuites suffisantes (24'000m²) pour l'implantation des écoles à adosser à des espaces verts et ouverts (Aire, parc, zone sportive, ...).
- Prévoir des cessions gratuites suffisantes pour répondre aux besoins annoncés de la petite enfance, soit par exemple 2 espaces de vie infantile (EVE) de 90 places avec parcs de jeux en sites propres, en lien avec l'école et/ou les espaces verts et ouverts (Aire, parc, zone sportive, ...).
- Prévoir des cessions gratuites suffisantes pour un jardin robinson et une maison de quartier.
- Prévoir des espaces verts publics plus généreux.

En termes de mobilité :

- Aménager un quartier dédié à la mobilité douce et privilégier de véritables zones piétonnes sans places de stationnement en surface.
- Diminuer et optimiser les rampes d'accès des transports individuels motorisés, de manière à limiter l'emprise des transports individuels motorisés au profit d'espaces publics végétalisés.
- Prévoir une mutualisation des stationnements avec un taux à 0.8 par logement et une réserve de stationnement dans la ZI.

Le Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

<p>La R 185 de la CAM est acceptée et renvoyée au CA par 17 oui et 2 abstentions.</p>
--

9. R 178 – Pour la réalisation du Parc du Vuillonex

Le **Président** rappelle que cet objet est passé par une TCR. Il passe la parole à **M. Francey**.

M. Francey explique avoir traité la R 178 en TCR le 15 juin 2021. Mme Cantiniaux, cheffe projet Nature et paysages, espaces publics, à l'Etat de Genève, a fait une présentation de ce qui est prévu. Il a été relevé que les gros aménagements seront à la charge de l'Etat pour un montant maximum de 5,8 millions. Les travaux devant débuter en 2024-25 sur un terrain d~1.5 ha. En revanche, les charges de fonctionnement seront à charge de la commune. L'autorisation de construire devrait être accordée en 2023 avec mise en concurrence de 3 équipes, incluant des paysagistes et des ingénieurs civils.

Un amendement a été proposé par un commissionnaire, à savoir de soutenir le principe de réaliser le parc du Vuillonex et le passage sous-voie pour les mobilités douces. Cet amendement a été accepté par 9 oui, 1 non et 8 abstentions. Puis la résolution telle qu'amendée a été acceptée à l'unanimité.

Mme Stoffel propose de voter sur le siège la résolution amendée.

Le **Président** propose de voter sur l'amendement de la commission : « soutenir le principe de réaliser le parc du Vuillonex et le passage sous-voie pour les mobilités douces ».

L'amendement de la commission est accepté à l'unanimité.

Puis **Le Président** fait voter le texte dans son ensemble, ainsi amendé.

 Commune de Confignon	Résolution	R178
---	-------------------	-------------

Proposition présentée par le Conseil administratif

Date de dépôt : 22 février 2021

Date de traitement : 15.06.2021

Pour la réalisation du parc du Vuillonex

Vu le Plan directeur de quartier Bernex-Est

Vu la modification de zone Bernex-Est approuvée en 2017 par le Conseil d'Etat

Vu le développement urbain prévu dans le périmètre du PLQ Vuillonex à Confignon

Vu la volonté de la Commune de développer des espaces publics de qualité pour ses habitants

Vu les réflexions menées sur les usages du parc lors des ateliers de concertations du PLQ du Vuillonex

Vu la volonté de valorisation de la césure verte et l'aménagement du Parc agro-urbain à Bernex

Vu la mesure MAP 4-05 figurant au projet d'agglomération 2^{ème} génération prévoyant initialement une mise en service du parc pour 2022

Vu la possibilité de prolonger ces délais de financement en reportant les mesures en cours au Projet de Loi pour un financement cantonal

Vu le montant de 5,8 mio de CHF prévu par l'OCAN, dans le cadre du projet d'agglomération, maître d'ouvrage du projet

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal déclare par 19 oui, 0 non et 0 abstention sur 19 CM présents

- Soutenir le principe de réaliser le parc du Vuillonex et le passage sous voie pour les mobilités douces.
- D'accepter, que les moyens matériels et les ressources humaines nécessaires à l'entretien du parc soient intégrés au budget communal, une fois le parc achevé.
- D'exiger du canton lors de la préparation de l'acte notarié que le parc public puisse figurer dans le calcul de l'indice de capacité financière de la Commune.

Le Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

La R 178, telle qu'amendée, est acceptée à l'unanimité.

10. DM 897 – Demande d'approbation du règlement des parcs, promenades, espaces verts, préaux d'écoles, places de jeux et terrains de sport

Le Président explique que cet objet revient de commissions, il a été préavisé par la CFAS et la CSSV qui a déjà produit son rapport, il passe donc la parole au président de la CFAS.

M. Francey explique que les commissionnaires ont auditionné la police municipale de Bernex (Mme Ritter), ainsi qu'un responsable de la FASe, afin d'avoir une vue sur ce qui se passe réellement du point de vue des incivilités dans les espaces publics. Il a été confirmé le besoin d'un règlement simple et compréhensible et la CFAS a donc analysé le projet article par article pour proposer des amendements tels qu'ils sont répertoriés dans le rapport. La CFAS a approuvé par 4 oui, 1 non et 2 abstentions le nouveau projet de règlement communal. Un tableau comparatif des modifications proposées et validées par les 2 commissions a été établi et s'affiche pour décisions finales par le CM.

Le Président propose de reprendre le tableau consolidé des amendements des 2 commissions, mais passe la parole à **M. Tournier** qui souhaite s'exprimer.

M. Tournier pose la question d'un règlement pour quoi ? Les normes cantonales permettent déjà de contrôler les transgressions constatées, autrement dit d'amender les contrevenants. VdG entend cependant le ras-le-bol de certains concitoyens pour les nuisances sonores, voire autres incivilités. Il est donc plus que probable que le règlement proposé sera voté ce soir avec divers amendements. VdG souhaite tout de même dire qu'il ne faut pas se leurrer, ce règlement ne constitue pas l'assurance de nuits paisibles...Ce qui pourrait les favoriser, c'est du lien et du dialogue. Aujourd'hui ceux-ci sont essentiellement assurés par la FASe et les TSHM, la police municipale, la Mairie, voire la conseillère administrative en charge, et ce sont ces acteurs qui permettent de médier lors de situations problématiques avec les protagonistes concernés. Si le respect ça change la vie, alors assurément le dialogue, le lien, les rencontres, favorisent le respect. Au-delà d'un règlement qui reprend de l'existant, et permet déjà d'agir, ce que veut VdG, c'est que les acteurs concernés par du mieux vivre ensemble, soient soutenus et renforcés. Ce règlement ne sera pas la panacée à des nuits plus calmes, mais sera un outil au service de la rencontre. Dans cette optique, VdG soutiendra toutes les initiatives qui pourront la favoriser.

M. Marti souligne la manifeste bonne collaboration existant entre la FASe, la police municipale et les autorités et la salue. L'outil supplémentaire représenté par ce règlement et qui sera mis à disposition de ces intervenants sera approuvé par Demain Confignon. Même si certains points concernant la sécurité devront vraisemblablement être revus, si des problèmes venaient à être constatés.

Mme Peradotto regrette toujours que l'on ne puisse profiter de la fraîcheur nocturne des parcs... Elle espère que ce règlement sera utilisé comme un outil éducatif, et elle est confiante lorsqu'il s'agit des services municipaux, mais en doute lorsqu'il s'agit de sociétés de surveillance privées... Il faudra y être attentif et elle ajoute que les punitions financières pourraient mettre à mal la situation de beaucoup de jeunes.

Le Président propose de voter les amendements et il propose la marche à suivre suivante : les articles n'ayant pas fait l'objet d'amendement, seront considérés comme adoptés, les articles ayant fait l'objet d'amendements seront traités en fonction de ceux-ci.

Article 1 : adopté

Article 2 : amendement de la CFAS pour l'al.2 : **accepté par 16 oui et 3 abstentions**

Articles 3 et 4 : adopté

Article 5 : al.2 amendement de la CSSV : **accepté par 16 oui et 3 abstentions**

Article 6 : adopté

Article 7 : amendement CSSV contre CFAS pour le titre : **titre CFAS accepté par 10 oui, 5 non et 4 abstentions**. Puis al.2 : **amendement CSSV refusé par 11 non, 6 oui et 2 abstentions**

Article 8 : **suppression de l'article par 12 oui, 1 non et 6 abstentions**

Article 9 (nouvel art.8) : amendement CSSV contre CFAS al.3 : **amendement CFAS accepté par 16 oui et 3 abstentions**

Article 10 (nouvel art.9) : pas d'opposition

Article 11 (nouvel art.10) : **amendement CSSV accepté par 9 oui contre 8 non et 2 abstentions**

Article 12 (nouvel art.11) : al.2 **amendements de la CSSV acceptés par 17 oui et 2 abstentions**. Puis al.3, **suppression acceptée par 17 oui et 2 abstentions**

Article 13 (nouvel art. 12) : suppression de l'al.1 : **acceptée par 18 oui et 1 abstention**

Article 14 (nouvel art.13) : al.2 amendement CSSV : **accepté par 18 oui et 1 abstention**

Article 15 Chiens (nouvel art. 14) : al.1 amendement CSSV suppression de mots : **accepté par 18 oui et 1 abstention**. Puis al.2 ajout CSSV : **accepté par 18 oui et 1 abstention**

Article 16 (nouvel art.15) : adopté

Article 17 (nouvel art.16) : al.1 CSSV propose suppression dernière phrase : **accepté par 17 oui et 2 abstentions**. Puis al.2 CSSV propose suppression de mots : **accepté à l'unanimité**

Articles 18 (nouvel art. 17) et 19 (nouvel art. 18) : adoptés

Article 20 (nouvel art. 19) : al.1, proposition CSSV : suppression de mots et renvoi au droit pénal administratif : **accepté par 18 oui et 1 abstention**

Article 21 (nouvel art. 20) : adopté

Le Président fait voter le règlement ainsi amendé.



Législature 2020-2025

Délibération N° 897

Séance du Conseil municipal du **15 juin 2021**

DEMANDE D'APPROBATION DU RÈGLEMENT DES PARCS, PROMENADES, ESPACES VERTS, PRÉAUX D'ÉCOLES, PLACES DE JEUX ET TERRAINS DE SPORT

Conformément à l'article 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV) du 20 avril 2021,
Vu le préavis de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 31 mai 2021,
Sur proposition du Conseil administratif,
Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 12 oui, 7 non et 0 abstention sur 19 CM présents

1. D'adopter le règlement du Conseil municipal relatif aux parcs, promenades, espaces verts, préaux d'écoles, places de jeux et terrains de sport, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

Le Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

Le règlement amendé est approuvé par 12 oui et 7 non.

(Le règlement est placé en annexe du procès-verbal)

11. P DM 910 – Crédit de CHF 300.- TTC destiné à l'acquisition d'une action de la société eOpérations Suisse SA

Mme Uldry Frossard rappelle que la conférence suisse sur l'informatique a pour objet de promouvoir la coopération entre les collectivités publiques en matière de digitalisation dans l'administration. Elle a fondé le 20 juin 2018 la société eOpérations Suisse SA. La Confédération, les cantons, les grandes villes et les communes, ont été invitées à devenir actionnaires de cette société. Elle a été créée dans le but de fournir à la Confédération, aux cantons et aux communes des prestations et services liés à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Au vu des objectifs de la société eOpérations Suisse SA, le CA avait jugé opportun en 2020 d'acquérir une action pour un montant de CHF 300.-, sa valeur réelle. Confignon est donc devenu actionnaire de la société dont le capital est composé de 1000 actions nominatives. La participation à cette société n'avait pas été soumise par DM au CM. Pour être en conformité avec l'Art. 30 al.1 e de la loi sur l'administration des communes, le CA propose au CM d'accepter un crédit de CHF 300.- pour régulariser l'acquisition de cette action eOpérations Suisse SA.

Le Président demande de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

Mme Stoffel propose de voter sur le siège.

M. Eugster formule la même proposition.

Le Président propose de passer au vote sur le siège, puis sur la DM.

Le vote sur le siège est accepté à l'unanimité, moins une abstention.



Législature 2020-2025

Délibération N° 910

Séance du Conseil municipal du 15 juin 2021

CRÉDIT DE CHF 300.- TTC DESTINE A L'ACQUISITION D'UNE ACTION DE LA SOCIETE EOPERATIONS SUISSE SA

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 19 oui, 0 non et 0 abstention sur 19 CM présents

1. D'acquérir une action de la société eOperations Suisse SA pour CHF 300.- TTC.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 300.- destiné à cette acquisition.
3. De comptabiliser la dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. Vu la nature de cette acquisition, celle-ci ne donne pas lieu à amortissement.

Le Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

La DM 910 est approuvée à l'unanimité.

12. M 173 – Préparons le début de la fin de l'ère COVID avec l'organisation d'un concours d'idées pour dynamiser la commune

M. Fournier rappelle que cette motion a été renvoyée à la CSSV, il fera donc une brève synthèse du rapport. Cette proposition d'appel à projets a été favorablement reçue par la commission, avec aussi une dimension participative et une implication forte des habitants de la commune. L'approche suggérée par la motion a été jugée intéressante et il a été proposé, avec l'appui de l'administration, un tableau synthétisant les contours de ce concours. Parmi les éléments importants à relever, il est proposé d'ajouter CHF 30'000.- au projet de budget 2022 pour financer ce concours. Le détail étant 20'000.- pour financer des projets, 5'000.- d'indemnités pour ceux qui soumettraient des projets et 5'000.- de divers dont la communication.

Si ce projet est voté, il pourra être ajouté au budget 2022, pour un planning estimatif de lancement du concours en novembre-décembre 2021, un délai de rendu au 30 mars, un jugement des concours au début du printemps et un lancement des projets lauréats dans le courant de l'été.

Le Président ouvre les débats.

Mme Tornare déclare être enthousiaste sur ce projet, ainsi que le groupe Demain Confignon, et adhère pleinement à ce projet pour dynamiser la commune. C'est un projet fédérateur qui propose une ouverture, des rencontres, autour d'un projet. Demain Confignon propose donc de voter sur le siège.

Le Président propose de passer au vote sur le renvoi au CA.

 <p>Commune de Confignon</p>	<p>Motion</p>	<p>M173</p>
---	----------------------	--------------------

Proposition présentée par Madame et Messieurs les Conseillers municipaux :

Nicolas Fournier, Floriane Schmidt et Paul Eugster

Date de dépôt : 10.02.2021

Date de traitement : 15.06.2021

Titre de la motion : Préparons le début de la fin de l'ère COVID avec l'organisation d'un concours d'idées pour dynamiser la commune.

Considérant :

- La crise sanitaire actuelle et ses effets délétères sur le moral des habitants de la commune ;
- Les effets de la crise sur l'isolement social de la population et en particulier sur ses aînés ;
- Qu'il est raisonnable de penser que cette crise prendra fin un jour et qu'un retour à une vie sociale au sein du village pourra alors être envisagé ;
- L'intérêt de réunir les habitants des quartiers de Confignon autour d'un même projet positif destiné à préparer la fin de la crise et à redynamiser la vie communale.

Le Conseil municipal par 17 oui, 1 non et 1 abstention sur 19 CM présents, demande au Conseil administratif :

- D'organiser en collaboration avec le Conseil municipal un concours d'idées destiné à redynamiser la commune. Les idées apportées dans le cadre de ce concours devraient permettre de réaliser par la suite un ou plusieurs projets concrets dans le domaine de la culture, du social, du soutien aux commerces du village, du développement durable, de la gastronomie, et de tout autre domaine qui pourrait contribuer à relancer la vie de la commune une fois la crise sanitaire maîtrisée ;
- D'annoncer ce concours par le biais des canaux de communication usuels ;
- De composer un jury destiné à délibérer sur les projets soumis dans le cadre du concours d'idées ;
- De prévoir dans le projet de budget 2022 une ligne budgétaire destinée à financer le ou les projets lauréats du concours d'idées.

Le Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

<p>Le renvoi au CA est accepté par 17 oui, 1 non et 1 abstention.</p>
--

13. M 183 – Règles, Confignon ne s'en tamponne plus

M. Fournier rappelle que la motion avait été renvoyée en CSSV, il propose donc un bref rapport sur le traitement de cette motion. La commission a accueilli très favorablement cette motion qui met le doigt sur une problématique de société très prégnante. Une motion similaire avait été adoptée au Grand Conseil en avril dernier proposant d'équiper tous les bâtiments de l'Etat en protections hygiéniques gratuites. Au final, la mise à disposition gratuite ne se fera que dans les bâtiments scolaires de l'Etat.

La commission a donc proposé de fournir ces protections périodiques dans les bâtiments scolaires de la commune, ainsi que dans les locaux de jeunes. En complément, de s'inscrire dans les campagnes de sensibilisation en collaboration avec les associations actives dans le domaine.

Le Président ouvre les débats.

Mme Peradotto se déclare très satisfaite du bon accueil fait à cette motion. Toutefois, la portée symbolique de mise à disposition en tout temps et tous lieux s'est trouvée atténuée. On constate qu'il faudra du temps pour traiter les protections hygiéniques sur le même plan que le papier toilette.

M. Rupp indique que la commission était arrivée à un consensus en adoptant le texte du canton. Demain Confignon souhaite donc enlever le mot « tous » dans la 1^{ère} invite pour dire « dans les sanitaires publics » simplement.

Le Président demande de voter la proposition d'amendement sur l'invite N° 1, dans les écoles de la commune.

L'amendement de la CSSV sur l'invite no 1 est accepté par 12 oui et 7 non.

Puis la commission ayant proposé de supprimer la 3e invite, il fait voter sur ce point.

La 3e invite de la motion est supprimée par 17 oui et 2 abstentions.

Enfin, la reformulation de la 4^e invite proposée par la CSSV : « de manifester son intérêt au canton pour prendre part aux campagnes cantonales qui seront organisées sur la thématique ».

L'amendement pour une reformulation est accepté à l'unanimité.

Le Président passe alors au vote sur l'ensemble de la motion.

 Commune de Confignon	Motion	M183
---	---------------	-------------

Motion présentée par Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :
Julie Peradotto, Vincent Tournier, Félicien Mazzola

Date de dépôt : 26 avril 2021

Date de traitement : 15 juin 2021

Règles, Confignon ne s'en tamponne plus

Considérant :

- que les personnes menstruées n'ont pas toujours sur elles de protection hygiénique ;
- que le coût des protections hygiéniques peut être problématique pour certains budgets - précarité menstruelle – et que cette problématique ne peut reposer que sur la responsabilité individuelle ;
- qu'être en nécessité de demander des protections hygiéniques à ses pairs ou à l'infirmerie n'est pas toujours aisé ;
- que certaines communes et une association ont d'ores-et-déjà prévu de répondre à cette problématique (respectivement Meyrin, le Grand-Saconnex et la Ville de Genève ainsi que l'association des usagères et des usagers des Bains des Pâquis) ;
- que le papier toilette dans les sanitaires publiques et de l'administration est mis à disposition gratuitement ;

- que la question des règles est, en 2021, toujours un tabou ;
- qu'elle concerne plus de la moitié des individus.

Le Conseil municipal **par 19 oui, 0 non et 0 abstentions sur 19 CM présents**, demande au Conseil administratif :

- De mettre à disposition gratuitement en fonction des besoins, des serviettes et des tampons hygiéniques dans tous les sanitaires publics des bâtiments scolaires et locaux pour jeunes en mains de la Commune ;
- d'étudier la possibilité de mettre à disposition des moon cups à prix réduits ;
- De manifester son intérêt au Canton pour prendre part aux campagnes cantonales qui seront organisées sur la thématique.

Le Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

La M183, telle qu'amendée, est acceptée à l'unanimité.

14. M 184 – Arborisation du futur quartier des Cherpines à Confignon

M. Francey explique que cette idée est venue lors de discussions relatives à la préparation du nouveau quartier où il a été question d'espaces verts, sportifs, etc... mais il ne faut pas oublier que pour le verdissement des espaces publics, les arbres poussent lentement. Cette motion vise dès lors à charger le CA de lancer une étude pour déterminer quelles essences seront les plus aptes à se développer, de déterminer des zones de plantations, établir un plan financier et présenter des projections budgétaires visant à assumer le surcoût budgétaire de l'acquisition, du transport et de la plantation de grands arbres. Approcher également PLO pour agrandir le périmètre de l'étude au futur quartier et en répartir les coûts.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Reverchon explique que Demain Confignon est enthousiaste pour cette bonne idée et il remercie pour cette motion. Il propose un renvoi en CDEE.

M. Tournier partage la satisfaction exprimée et la demande de renvoi en CDEE.

M. Eugster confirme que cette motion nous ravit tous et qu'il soutient un renvoi en CDEE.

Le Président propose de voter sur le renvoi à la CDEE.

Le renvoi en CDEE est accepté à l'unanimité.

15. Questions

Le Président informe avoir reçu 2 questions écrites, mais passe la parole auparavant à **Mme Stoffel**.

Mme Stoffel souhaite poser une question au CA : un vote pour des prises de PV par des externes en commissions a été fait en début de législature et la CAM n'a encore rien vu, malgré les nombreuses séances très denses de ces dernières semaines. Qu'en est-il ?

Mme Uldry Frossard confirme être très satisfaite du travail d'étudiants dont a pu bénéficier une commission conjointe. Cependant, elle précise que c'est au président de commission de susciter cette demande. A voir donc.

M. Marti a une question pour **Mme von Gunten-Dal Busco** : concernant la venue du Servette FC, il a pris bonne note de sa validation et souhaite savoir en complément si la convention est signée. En outre il demande pour qu'une copie de celle-ci et de ses annexes soit envoyée aux Conseillers municipaux, pour prise de connaissance.

Mme von Gunten-Dal Busco répond que la convention n'est pas encore signée, mais dès qu'elle aura des informations, elle les transmettra. D'autre part, le souhait de la Fondation est bien de pouvoir publier toutes les informations sur le site, une fois les conventions signées.

M. Eugster demande pourquoi la fontaine n'a plus d'eau ? **Mme von Gunten-Dal Busco** répond qu'un problème de fuites d'eau doit être réglé et qu'un local technique situé sous la fontaine de la Place du village a été inondé. Les réparations sont en cours.

Par ailleurs, **M. Eugster** ajoute que le CM devrait rapidement prendre une décision sur le maintien de cette fontaine qu'il trouve objectivement très laide...

M. Reverchon demande si les enfants de Confignon sont prioritaires pour les inscriptions au FC Signal, étant donné que la commune sponsorise le club de foot ? **Mme Gabus-Thorens** répond qu'il n'y a rien de formel, mais qu'il n'y a jamais eu de problèmes d'inscription pour les enfants de Confignon. Si par hypothèse, cela devait être le cas, il faudrait en informer le CA pour qu'il intervienne auprès du club.

M. Mazzola a une question écrite « Tunnel à Soral, goût de bouchon à Confignon » ? *Il lit la question.*

Le Président rappelle qu'une question écrite appelle une réponse écrite qui sera fournie ultérieurement.

M. Barcellini informe avoir aussi déposé une question écrite « EcoQuartier des Cherpines (ZDIA) – Quo vadis ? » *Il lit la question.*

Le Président rappelle qu'une question écrite appelle une réponse écrite qui sera fournie ultérieurement.

16. Propositions individuelles et divers

M. Mazzola demande s'il serait possible, une fois les études menées sur le futur PLQ des Cherpines, d'organiser une séance d'information avec le CA in corpore et en TCR pour une présentation du PLQ Cherpines ?

M. Eugster le remercie et ajoute que l'ensemble du PDC le rejoint sur cette demande. Il explique ensuite avoir étudié la convention Cherpines qu'il a reçue et insiste sur le rôle de la commune dans l'ensemble des démarches qui sont de sa responsabilité. Il espère que l'ensemble des obligations et des droits de la commune sont bien compris de l'ensemble du CA.

Mme Gabus-Thorens informe que c'est à son initiative que cette convention a été envoyée, car elle avait cru comprendre que de fausses informations circulaient, notamment sur le rôle de GD Cherpines. Cette convention a été signée en 2018, elle prévoit clairement la continuation de la situation actuelle, à savoir que GD Cherpines collabore, fait des études, prépare, soumet au COPIL, ses propositions. Et il est très clairement indiqué que les compétences décisionnelles appartiennent toutes au canton, en collaboration avec les communes.

M. Barcellini souhaite faire un point sur la sortie des élus le 26 juin 2021. Elle se fera à vélo et à Genève. Départ le matin à la gare de Satigny et la matinée sera consacrée à la visite de plusieurs sites en collaboration avec la Fondation Nature et Economie. Puis on se dirigera vers le quartier des Vergers pour une présentation assurée par un ancien maire de Meyrin. Enfin, la journée se terminera avec une présentation sur les micro-forêts avant retour à Confignon pour un barbecue le soir.

M. Marti informe que samedi la ANPVA sera sous la tonnelle en compagnie de Gérard Poussin pour un atelier de dessin pour les enfants.

17. Naturalisation (huis clos)

M. Fournier présente le dossier N° 2020.1463.

Il communique que la commissions a donné un préavis positif à ce dossier, à l'unanimité.

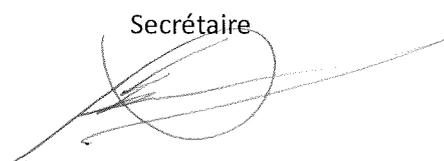
Le CM approuve le dossier à l'unanimité.

Le Président lève la séance à 23H05.

Nicolas FOURNIER

Président


Xavier FRANCEY

Secrétaire


Annexe : Règlement des parcs, promenades, espaces verts, préaux d'écoles, places de jeux et terrains de sport



REGLEMENT

des parcs, promenades, espaces verts, préaux d'écoles, places de jeux et terrains de sport

Article 1 - Définition

¹Le présent règlement a pour objectif de définir les règles de comportement du public dans les espaces publics mis à disposition de la population par la Commune de Confignon ; ces derniers restant de surcroît sous la sauvegarde de tout un chacun.

²Le présent règlement régit les emplacements communaux suivants :

- a) les parcs et promenades,
- b) les jardins publics et espaces verts,
- c) les places de jeux,
- d) les préaux d'écoles,
- e) les terrains de sport.

³Sont assimilés aux parcs, promenades et jardins publics, les pelouses, parterres et autres surfaces analogues, végétales ou minérales.

⁴Les différents espaces communaux concernés sont définis selon l'annexe numéro 1 du présent règlement.

Article 2 - Autorité compétente

¹Les emplacements énumérés dans l'article 1 se trouvant sur le territoire de la Commune de Confignon sont administrés par le Conseil administratif.

²Les services communaux concernés, principalement en matière d'aménagement, de police, de travail social et de nettoyage, appliquent les décisions du Conseil administratif.

Article 3 - Surveillance

La surveillance des emplacements énumérés à l'article 1 est assurée par le service de la Police municipale selon la loi F 1 07 du 20 février 2009 et son règlement F 1 07.01 du 28 octobre 2009 et/ou par une société de surveillance mandatée par la Commune de Confignon.

Article 4 - Attributions cantonales

Les attributions des services cantonaux, notamment celles de la police, sont réservées.

Article 5 - Ouverture, libre accès

¹Les parcs, promenades, jardins publics, espaces verts, préaux d'écoles, places de jeux et terrains de sport sont ouverts à la population en permanence, sous réserve de dispositions spéciales.

²Les conditions d'utilisation et les horaires sont précisés aux articles 7 à 10 du présent règlement.

Article 6 - Accès aux pelouses

Le public peut accéder librement aux pelouses, sous réserve de dispositions spéciales, notamment pour la protection de la faune et de la flore.

Article 7 - Préaux des écoles de Confignon et Cressy

¹Durant les heures d'activités scolaires et parascolaires, les personnes étrangères au complexe scolaire ne sont pas autorisées à pénétrer dans le préau, sauf les services communaux et/ou les entreprises mandatées par la Commune de Confignon.

²En dehors de ces heures, la présence dans le préau est autorisée dans le respect de l'article 4. De 22h00 à 07h00, il est interdit de demeurer dans le préau.

Article 8 - Terrains de sport de l'Ecole de Confignon

¹L'accès aux terrains est autorisé au public en dehors des fréquentations dans le cadre scolaire ou lors d'activités d'ayant droits.

²Même tenus en laisse, les chiens sont interdits sur les terrains de sport.

³L'accès aux terrains de sport est prohibé à tout engin motorisé.

Article 9 - Terrains de pétanque du chemin de Sous-le-Clos

¹L'activité de pétanque doit s'arrêter entre 22h00 et 7h00, ainsi que toute diffusion de musique.

²La buvette peut rester ouverte dans les mêmes horaires que les établissements de la place et dans le respect de l'article 13.

Article 10 - Parcs et places de jeux

De 22h00 à 07h00, l'usage des parcs et places de jeux doit se faire dans le respect de l'article 13.

Article 11 - Interdictions générales

¹Les parcs, promenades, jardins publics, espaces verts, préaux et places de jeux sont placés sous la sauvegarde des citoyens.

²Dans tous les espaces publics, il est interdit de :

- a) Cueillir des fleurs cultivées ;
- b) Causer des détériorations aux pelouses, arbres, massifs de fleurs, plantations, pièces d'eaux ;
- c) Détériorer ou salir le mobilier urbain, matériel de jeux, matériel de sport, matériel des services publics, œuvres d'art, constructions et installations ;
- d) Répandre ou déposer des papiers, détritiques ou autres ailleurs que dans les emplacements prévus à cet effet ;
- e) Faire du feu, sauf aux emplacements réservés à cet effet ;
- f) Faire du camping ou caravaning sans autorisation.

Article 12- Fontaines

¹Une plaquette ou un panneau aux abords de celles-ci indique si l'eau est potable ou impropre à la consommation.

Article 13 - Tranquillité publique

¹Tout bruit excessif, de nature à troubler la tranquillité est interdit.

²L'utilisation abusive d'instruments de musique ou d'appareils de reproduction des sons est interdite.

³Tout détenteur d'animal doit prendre les précautions nécessaires pour que la tranquillité publique ne soit pas troublée, notamment par des aboiements ou des hurlements.

⁴En cas de conflit, le Conseil administratif favorise la concertation et la collaboration entre les différents services et institutions œuvrant sur le territoire communal, par la mise en place de groupes de travail et forums citoyens.

Article 14 - Chiens

¹Les chiens et autres animaux sont strictement interdits d'accès :

- a) aux promenades, jardins publics et espaces verts ;
- b) aux préaux d'écoles et places de jeux.

²Sans directives contraires et dûment signalées, ils ont accès aux allées et cheminements des promenades et espaces verts ainsi qu'aux parcs et aux jardins publiques, à condition d'être tenus en laisse.

³En forêt et au bord de l'Aire, les chiens doivent être tenus en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet afin de protéger la faune sauvage. Ils sont tenus en laisse également du mois d'octobre à mars pour ne pas déranger les oiseaux d'eau. Les chiens ne sont pas admis sur les berges ni dans l'eau.

⁴Les détenteurs de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leurs animaux et de les déposer dans les poubelles adéquates de façon à maintenir la propreté et l'hygiène des emplacements mis à disposition de la population.

⁵Le Conseil administratif peut désigner des emplacements et zones, spécialement indiqués, où les chiens peuvent être laissés en liberté à condition d'être accompagnés.

⁶Les dispositions légales en matière de responsabilité des détenteurs d'animaux demeurent réservées.

Article 15 - Propreté

¹Les usagers des emplacements visés à l'article 1 doivent contribuer au maintien de la propreté de ceux-ci.

²Il est interdit de répandre toute matière ou tout objet insalubre ou dangereux.

³Les papiers et autres débris notamment les mégots de cigarettes doivent être triés et déposés dans les corbeilles prévues à cet effet. Tout autre dépôt est interdit, en particulier les déchets encombrants.

Article 16 - Circulation et parcage de véhicules

¹La circulation des véhicules est interdite dans les parcs, promenades, jardins publics et préaux, sous réserve des prescriptions dûment signalées. Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules communaux ayant pour tâche la gestion et l'entretien de ces espaces ni aux entreprises mandatées pour y exécuter des travaux.

²Dans les allées où la circulation est autorisée, la vitesse des véhicules ne doit en aucun cas présenter un quelconque danger pour les promeneurs.

³Les véhicules ne peuvent être parqués que sur des emplacements désignés à cet effet et pour la durée maximale prescrite. L'accès des parcs, promenades, jardins publics, préaux et terrains de sport doit être laissé libre.

⁴L'usage des vélos d'enfants, des trottinettes, des patins à roulettes et de tous jeux analogues est toléré lorsqu'il ne gêne pas les promeneurs.

Article 17 - Animations, manifestations, commerce

¹Les animations sont organisées sous l'égide de la Commune de Confignon ou avec l'accord de celle-ci. La Commune tient compte des souhaits de la population, en particulier ceux des enfants et des jeunes. Dans la mesure du possible, elle associe la population à leur organisation.

²Toute autre manifestation, de même que l'exercice d'une activité commerciale (vente, location, buvette, etc.) ou toute activité publicitaire sous n'importe quelle forme, doit obtenir l'accord préalable de la Commune.

Article 18 - Réserve du droit fédéral et cantonal

¹Les dispositions du présent règlement sont applicables sans préjudice des normes de droit fédéral et cantonal régissant les mêmes matières.

²Les contrevenants aux dispositions du présent règlement sont passibles d'une amende.

Article 19 - Sanctions

¹La police municipale est habilitée à poursuivre les infractions au présent règlement dans les limites des compétences qui lui sont conférées par la législation cantonale et peut infliger des amendes administratives qui varient en fonction de la gravité de l'infraction, conformément au droit pénal administratif.

²Les contrevenants sont passibles de décisions d'interdictions de pénétrer dans un préau, parc ou place de jeux, qui peuvent leur être notifiées, pour une durée déterminée, selon la gravité de l'infraction, par les agents de police municipale.

³En cas de non-respect des sanctions prévues à l'alinéa 2, un dépôt de plainte pourra être déposé.

Article 20 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'expiration du délai référendaire, soit le 4 septembre 2021.

Fait à Confignon et adopté par le Conseil municipal le 15.06.2021.

Règlement des parcs, promenades, espaces verts, préaux d'écoles, places de jeux et terrains de sport

-  Parcs, promenades, espaces verts, places de jeux
-  Préaux d'écoles
-  Terrains de sport

Préau école de Confignon

Fermé au public pendant les heures scolaires et de 22h00 à 07h00.
Chiens interdits.

Préau école de Cressy

Fermé au public pendant les heures scolaires et de 22h00 à 07h00.
Chiens interdits.

Terrains de sport de l'école de Confignon

Fermé au public pendant les heures scolaires.
Chiens et engins motorisés interdits.

Terrains de pétanque du chemin de Sous-le-Clos

Pétanque et diffusion de musique interdites entre 22h00 et 07h00.

Parcs et places de jeux

Chiens interdits.

